

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 017/2022

A la société CUPRO LABO

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/MIN.RSIT/CGPMP-RSIT/2021, conclu avec le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent seize mille trente-neuf, cinquante-deux centimes (USD 416 039,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 28/01/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général